

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
Du 18 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, le Vendredi dix huit décembre deux mille neuf, Salle de la Mairie de Sancergues, sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Maire.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Gérard GOURAUD, Bruno CHAPELIER, Jean-Claude LARRIVEE, Christine JAMET, Karl PRENANT, Eric MONGEREAU, Pascal GUALBERT, Christine BEZET, Olivier LEGER, Philippe QUENAULT.

Absent excusé : Nadège BEAUDOT pouvoir à Jean-Luc CHARACHE

Absent : Pierre GOUMY

Mme Christine BEZET est désignée secrétaire de séance

Le Compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité

- Terrains à bâtir lotissement du Croque Mahaut

Deux courriers envoyés en mairie confirment la demande d'achat de terrains pour la construction de pavillon.

- Parcelle 1 : demande de Mr FRESSARD
- Parcelle 2 : demande de Mr THIBAUT

Les devis de la SAUR sont désormais établis concernant l'eau potable et l'assainissement. Des décisions resteront à prendre dans les prochains mois pour la vente des deux dernières parcelles. Le bornage de ces terrains sera réalisé en début d'année 2010.

- Garderie périscolaire

Les travaux sont achevés. Le bâtiment étant classé en 5^{ème} catégorie, une alarme de type 4 reste à installer, ainsi qu'une ligne téléphonique filaire indépendante de la ligne téléphonique de l'école. La capacité d'accueil est fixée à 19 personnes.

L'inauguration aura lieu courant janvier. L'imagination des enfants de l'école élémentaire est sollicitée pour trouver un nom à cette nouvelle garderie.

- Encaissement chèque sinistre : GROUPAMA

Le conseil municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes, à l'unanimité DECIDE

° L'encaissement d'un chèque de GROUPAMA, d'un montant de 222,00 €, en complément du premier remboursement du sinistre vol de camion.

- Collège Roger Martin du Gard : aide financière voyage

Deux courriers ont été reçus en mairie concernant deux voyages :

- un voyage des élèves de 3è en Angleterre, dont le coût est de 263 euros par élève

- un voyage des élèves de 5è au mont St Michel dont le coût est de 163 euros par élève

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE

° De verser 20% de la somme du voyage pour chaque élève de Sancergues, pour un total de 321 euros, réparti de la manière suivante :

52,60 euros de participation pour les 3 élèves de 3è pour un total de 157,80 €

32,60 euros de participation pour les 5 élèves de 5è pour un total de 163 €

- Vœux du Maire

Les vœux du maire auront lieu le samedi 9 janvier à 18h à la salle des fêtes.

- Questions diverses

° SMIRTOM : des modifications dans le ramassage des déchets ménagers sont prévues dès le 4 janvier 2010 :

- les ordures ménagères résiduelles (nouveau bac à puce) et les emballages (bac jaune) seront relevés le lundi matin, cela dès le 4 janvier.
- les verres (bac vert) et les journaux (bac bleu) seront relevés le mardi matin, les semaines paires, la première levée sera le 11 janvier.

Un document d'information sera distribué très rapidement dans les boîtes aux lettres, ainsi que dans le bulletin municipal.

° LA POSTE

La banque postale de SANCERGUES s'agrandit, 2 personnes supplémentaires seront mises au service des consommateurs qui pourront trouver à la banque postale tous les services d'une banque.

° Le point principal de l'ordre du jour du prochain conseil municipal concernera les travaux du centre bourg. Il est fixé au lundi 18 janvier à 19 h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 18 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, le Lundi dix-huit janvier deux mille dix, Salle de la Mairie de Sancergues, sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Maire.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Gérard GOURAUD, Bruno CHAPELIER, Christine JAMET, Karl PRENANT, Eric MONGEREAU, Pascal GUALBERT, Christine BEZET, Olivier LEGER, Philippe QUENAULT, Nadège BEAUDOT.

Absent excusé : Jean-Claude LARRIVEE pouvoir à Gérard GOURAUD

Absent : Pierre GOUMY

M. Gérard GOURAUD est désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté

Travaux Rue Hubert Gouvernel, Place Abel Bonnet :

- **Choix des Candélabres**
Le Conseil Municipal accepte le modèle proposé par le SDE 18
- **Choix des végétaux**
Le Ginko Biloba et le Poirier à Fleurs ont été retenus pour les arbres, les autres espèces seront déterminées plus tard.
- **Mobilier Urbain**
Les bancs, poubelles et jardinières seront assortis aux candélabres.
- **Chaussée et trottoirs** :
Quelques modifications ont été apportées, le Conseil accepte le projet

Pendant la durée des travaux, le Conseil décide que le marché se tiendra sur la Place Saint Jacques.

Comice 2010 :

- **Subvention Comité du Comice** :
A l'occasion du Comice agricole qui se déroulera les 14 et 15 août 2010 à Sancergues, le Comité du Comice sollicite une aide financière pour l'organisation de ce comice. Il a été préconisé, lors de sa dernière réunion en date du 23 septembre 2009, en présence des maires du canton, que le montant de cette aide ne serait pas inférieur à un euro par habitant. Il appartient au Conseil municipal d'estimer à sa juste valeur l'importance de l'organisation du comice.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes :

- Fixe le montant de la subvention du Comice 2010, à 1 000 €
- Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du Budget Primitif 2010

- **Tarif emplacements Forains** :

A l'occasion du Comice agricole qui se déroulera les 14 et 15 août 2010 à Sancergues, il y a lieu de fixer le tarif des emplacements pour les forains.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes :

- Fixe le tarif des emplacements pour les forains, comme il suit :
 - Grand manèges (auto scooter, chenilles etc.) : 200 €
 - Autres manèges : 120 €
 - Confiseries, tirs, loteries : 8 € le mètre linéaire

Liaisons Autoroutières :

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jean-Pierre Soisson, Président, sollicitant la participation de la commune pour la somme de 20,94 €.

Le Conseil après en avoir délibéré et procédé aux votes

- Emet un avis favorable à cette participation

Prévisions Travaux 2010 : Aménagement Parking du Marais :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes, donne son accord et le financement sera inscrit au Budget Primitif 2010.

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50
Prochaine séance du Conseil, le 22 Février 2010 à 19 h Salle de la Mairie

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 22 FEVRIER 2010

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi vingt-deux Février deux mille dix à dix neuf heures, salle de la mairie de Sancergues, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Gérard GOURAUD, Bruno CHAPELIER, Jean-Claude LARRIVEE, Christine JAMET, Christine BEZET, Nadège BEAUDOT, Pascal GUALBERT, Olivier LEGER, Eric MONGEREAU, Karl PRENANT, Philippe QUENAULT.

Absent : Pierre GOUMY

Mme Christine JAMET est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Création du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vauvise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Création du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vauvise – Engagement d'une démarche coordonnée pour la gestion durable et la restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Vauvise :

Bruno CHAPELIER présente le projet de création de syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vauvise.

Une directive Cadre Européenne sur l'Eau du 30 décembre 2006 impose d'avoir une bonne qualité de l'eau et un bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015. Cet objectif dépasse largement le rôle de l'ASA qui est chargée de l'entretien des berges et du lit de la rivière. Une démarche a été initiée par l'Asa avec le concours du Conseil Général et l'Agence de Bassin Loire Bretagne.

Tout le bassin versant de la Vauvise est concerné et par là même 36 communes, d'où la nécessité de création de cette structure de Syndicat Intercommunal ayant pour objectif de mettre en œuvre les programmes de restauration du milieu aquatique.

Les programmes de travaux seront financés à hauteur de 80% pour un programme d'une durée de 5 ans par les collectivités (Région – Agence de l'Eau – Département). Le solde sera à la charge du syndicat. Les modalités de répartitions entre les 36 communes seront établies selon 3 critères : Population 40 % - surface concernée par le bassin versant 40% - linéaire du lit principal 10 % - linéaire d'affluent 10%.

Le rythme des travaux sera sous la responsabilité des élus du syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes :

Votants : 12

Pour : 12

Décide de valider ce projet.

Exécution du Budget 2010 avant vote :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réglementation en vigueur permet d'engager des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent. Pour 2009, le montant de ceux-ci étant de 273 979 €, il y a donc possibilité d'engager des dépenses pour la somme de 68 494 € au niveau des chapitres 20, 21 et 23 avant le vote du budget 2010.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes :

Votants : 12

Pour : 12

- Autorise le Maire à engager en cas de besoin les dépenses ci-dessous :

COMPTE	FURNISSEURS	MONTANT TTC
21318	RUAULT DIDIER	3 985,79 €
21318	Sarl MIGNOT-CHABASSIER	6 607,43 €
21318	Ets CHARACHE	11 870,72 €
2188	AUCHAN	278,90 €

Orientations Budgétaires 2010 :

➤ Projet Emprunt de 80 000 €

Tous les travaux d'investissements réalisés depuis l'aménagement de la mairie ont été financés sur la trésorerie sans faire appel à l'emprunt. Pour maintenir une trésorerie qui permette de faire face aux dépenses régulières, Bruno CHAPELIER propose au conseil municipal d'autoriser le Maire à contracter un prêt de 80 000 €, remboursable sur 10 ans par échéances trimestrielles. Deux banques ont été contactées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes :

Votants : 12

Pour : 12

- Décide de valider ce projet. En conséquence, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt auprès de du Crédit Agricole Centre Loire :
- Durée : 10 ans
- Taux variable Euribor 3 mois
- Frais : 50 €
- Marge : 0,70 %
- Amortissement du capital constant
- Mise à disposition par crédit d'office sous 48 heures ouvrées et règlement des échéances par débit d'office

➤ Projet Travaux 2010

Avant la préparation du budget 2010, le Conseil Municipal étudie tous les besoins en matière de travaux. Gérard GOURAUD présente l'ensemble des devis et le Conseil Municipal décide de donner la priorité aux travaux suivants

- Travaux écoles : Changement accumulateur chauffage à l'école primaire
Réfection de l'accès à la cour d'école maternelle
- Travaux marais : Aménagement en enrobés du parking du marais
- Travaux gendarmerie : Remplacement des menuiseries
Travaux cuisine et salle de bains (lavabos, mitigeur,

etc.)

la Une réflexion sur la réfection globale des logements de
chargé de gendarmerie est en cours. Gérard GOURAUD est
demander des devis

- Travaux presbytère : Reprise du mur de clôture du presbytère. Suite à la dégradation du mur par un véhicule non identifié, la commune devra assurer seule ces travaux
- Travaux éclairage public : Pose de prises guirlandes dans le bourg
Pose et raccordement d'un candélabre ZI Célestin

Lamy

Pose et raccordement d'un candélabre Rue du Marais
Modernisation de l'éclairage public – salle des fêtes

Ces travaux seront examinés lors des séances préparation du budget et voter lors de présentation du budget 2010.

Travaux Place du Marché

Quelques modifications, avec l'aide de l'architecte, au niveau du tracé au sol et pour le choix des arbres. L'architecte préconise une seule variété qui sera le Ginkgo.

Comice 2010 : Tarif emplacements

A l'occasion du Comice agricole qui se déroulera les 14 et 15 Août 2010 à Sancergues, le Conseil Municipal doit fixer le tarif des emplacements pour les forains.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de reconduire les tarifs du dernier Comice (2003) pour les emplacements des forains :

- Grand manège (auto scooter, chenilles, etc.) : 160 €
- Autres manèges: 100 €
- Confiseries, tirs, loteries : 6 € le mètre linéaire

Cette délibération annule et remplace celle prise lors du conseil du 18 janvier 2010.

Adhésion de la commune au Comité pour un 2nd pont sur la Loire

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de l'adhésion de la commune de Sancergues au Comité pour un 2nd pont sur la Loire et décide de verser une cotisation de 20 € par an au dit comité.

Dons pour Haïti

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du président de l'Association des Maires du Cher faisant appel aux dons suite au séisme en Haïti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire un don de 150 € pour les sinistrés d'Haïti.

Fanfare municipale : Demande de clôture du compte bancaire

La Fanfare Municipale de Sancergues n'existe plus depuis dix ans mais possède toujours un compte bancaire à son nom sur lequel reste un montant de 821,46 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à clôturer le compte bancaire et décide d'utiliser cette somme pour une animation lors de la fête de la musique le 21 juin.

Résultats Concours « Avez-vous l'œil »

40 bulletins ont été déposés dont 20 avaient toutes les bonnes réponses.

Pour déterminer les trois gagnants, un tirage au sort sera organisé le jeudi 4 mars 2010 à 19 heures à la salle des fêtes de Sancergues.

Elections Régionales des 14 et 21 Mars 2010

Pour les élections régionales des 14 et 21 mars, Monsieur le Maire demande à chaque membre du conseil de se positionner pour tenir les bureaux de votes.

Questions diverses

- Les parcelles communales ont été divisées par Mr COQBLIN.
- Pour la Maison Rue du Croque Mahaut, l'appel d'offres est paru au journal le 9 février.
- Le lotissement des Folies : des courriers précisant la surface et le prix au m² ont été envoyés aux futurs acquéreurs de ces deux terrains
- Monsieur LEGER souligne un problème de stationnement au square des plantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00
Prochaine réunion de Conseil, le vendredi 2 Avril 2010 à 19 h Salle de la Mairie